



Devenir Consultant
BOSS'ANÎM



SOMMAIRE

I.	PORTAGE SALARIAL ET TEMPS GÉRÉ	3
1.	Qu'est-ce que le Portage salarial ?	3
2.	Description du temps géré ?	3
1.	Centre d'activité	3
2.	Rôles respectifs	3
3.	Pourquoi « temps géré » ?	3
II.	DEMANDE DE RECONNAISSANCE PRÉALABLE, CONTRAT D'INTERVENTION ET TRAVAIL	4
1.	Pourquoi ces documents ?	4
2.	Demande de reconnaissance préalable	4
1.	Utilité de la lettre	4
2.	Signature	4
3.	Contrat d'intervention	4
1.	Bon de commande	5
2.	Convention de formation	5
3.	Signature du contrat	5
4.	Contrat de travail	5
1.	Fourniture des renseignements	5
2.	Signature du contrat	5
III.	COMMENT DEVENIR CONSULTANT BOSS'ANÎM ?	6
1.	Informations à fournir	6
	Documents Facultatifs	6
2.	En cas d'urgence	6
	Délai limite	6
IV.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	7
1.	Bonus BOSS'ANÎM	7
	Mais	7
2.	Visite médicale	7
3.	Types de contrat	7
4.	Caisse de retraite	7
5.	Mutuelle santé	7



I. PORTAGE SALARIAL ET TEMPS GÉRÉ

1. Qu'est-ce que le Portage salarial ?

Le « Portage Salarial » est une forme nouvelle d'emploi qui donne la possibilité d'exercer une activité autonome sous statut salarié.

Grâce au portage salarial en « Temps Géré », vous pouvez, en alternance avec des périodes de prospection commerciale et de perfectionnement personnel, réaliser des prestations intellectuelles telles que des missions d'audit, de conseil, d'expertise ou de formation pour des entreprises (et organismes divers) en recherche de compétences non salariées.

Cette formule est plus souple que le statut "indépendant". Elle vous permet en outre de bénéficier des avantages sociaux du statut salarié (assurance chômage, formations, etc.).

2. Description du temps géré ?

1. Centre d'activité

Le portage salarial en « Temps Géré » apparaît comme la forme la plus accomplie du portage salarial.

En signant un contrat de travail avec BOSS'ANÎM, vous devenez responsable d'un « Centre d'activité » qui porte votre nom, et dont vous avez la maîtrise sur les plans opérationnel et financier.

Vous exercez alors votre activité de manière autonome (au sens de la loi Aubry 2), pour réaliser les missions que vous avez recherchées et obtenues, dans votre domaine de compétence.

2. Rôles respectifs

La société BOSS'ANÎM s'engage à :

- facturer vos prestations à vos clients, et en assumer l'entière responsabilité juridique et financière,
- vous apporter une formation utile (marketing, gestion, informatique, juridique, stratégique et internet) au développement de votre activité,
- vous garantir un salaire minimum conventionnel dès votre premier jour d'activité, assorti d'un salaire proportionnel complémentaire lié au résultat (marge opérationnelle) de votre centre d'activité.

En contrepartie, et en raison du lien de subordination qui caractérise tout statut salarié, vous vous engagez à :

- réaliser des prestations de qualité,
- déclarer mensuellement votre activité (feuille de temps),
- déclarer vos frais professionnels éventuels et en fournir les justificatifs.

Le Temps Géré caractérise la répartition des rôles : votre activité est gérée

3. Pourquoi « temps géré » ?

- par vous, sur le plan opérationnel,
- par BOSS'ANÎM, sur les plans juridique, financier et administratif.

Vous pouvez ainsi vous consacrer pleinement à vos missions.



II. DEMANDE DE RECONNAISSANCE PRÉALABLE, CONTRAT D'INTERVENTION ET CONTRAT DE TRAVAIL

1. Pourquoi ces documents ?

Pour devenir consultant BOSS'ANÎM, vous devez :

- avoir un projet de mission, formalisé par un **contrat d'intervention**,
- fournir à BOSS'ANÎM les éléments nécessaires pour établir votre **contrat de travail**.

Le contrat d'intervention et le contrat de travail constituent la base juridique de votre activité de consultant BOSS'ANÎM.

2. Demande de reconnaissance préalable

A quel moment signer la lettre de reconnaissance préalable ?

Dès que vous entreprenez des démarches pour concrétiser une mission et que vous êtes certain de vouloir choisir BOSS'ANÎM. Vous devez au préalable vous être renseigné sur les modes de fonctionnement qui vous seront proposés ainsi que sur les modalités de gestion du temps de travail et de rémunération. Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Un rendez-vous avec un délégué BOSS'ANÎM
- Le site www.bossanim.fr
- Demander une documentation complète au 04.66.38.07.39
- Vous inscrire à une réunion d'information.

1. Utilité de la lettre

Ce document nous permet de nous assurer qu'avant d'entrer chez BOSS'ANÎM, vous avez bien compris :

- Les modalités de fonctionnement et les responsabilités qui seront les vôtres lorsque vous serez salarié BOSS'ANÎM
- Que vous êtes bien volontaire pour entrer dans ce fonctionnement et non contraint par votre situation ou par une personne qui tenterait par le biais de nos services de détourner le droit du travail.

Cette lettre nous indique également que vous savez comment, dans cette période de prospection, faire référence à BOSS'ANÎM et les précautions que vous devez prendre.

2. Signature

Vous devez signer les deux exemplaires de la lettre de reconnaissance préalable. Votre correspondant BOSS'ANÎM vous en retournera un exemplaire pour vous en accuser réception.

3. Contrat d'intervention

En tant que salarié(e) BOSS'ANÎM, vous ne pouvez pas, juridiquement, être signataire du contrat que vous venez de « décrocher ».

Le contrat d'intervention est une forme particulière de contrat, établi entre le client et BOSS'ANÎM, dans lequel vous êtes nommé(e) désigné(e) pour effectuer la mission.

Le contrat d'intervention BOSS'ANÎM définit le cadre de votre mission et engage la responsabilité des signataires. Il constitue en quelque sorte une assurance réciproque concernant le déroulement et le paiement de la mission.



II. DEMANDE DE RECONNAISSANCE PRÉALABLE, CONTRAT D'INTERVENTION ET CONTRAT DE TRAVAIL (SUITE)

1. Bon de commande Il se peut que votre client préfère vous envoyer un bon de commande, ou bien signer le devis que vous lui avez adressé. Ces documents font alors office de contrat d'intervention.

Mais ce bon de commande doit comporter, au moins, les mentions figurant normalement sur le contrat d'intervention BOSS'ANÎM et qui sont légalement impératives.

2. Convention de formation Une Convention de Formation Professionnelle peut tenir lieu de contrat d'intervention.

Si vous êtes appelé(e) à intervenir pour tout ou une partie de votre activité dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue, BOSS'ANÎM a édité un dossier à votre intention qui vous sera envoyé sur simple demande.

3. Signature du contrat Le contrat d'intervention est un contrat bi-partite (entre votre client et BOSS'ANÎM) en 2 exemplaires, à compléter et à faire signer.

Le fait de savoir si le client doit signer ce contrat avant BOSS'ANÎM, ou BOSS'ANÎM avant lui, est laissé à votre initiative (c'est en fait une question d'opportunité commerciale et/ou de procédure interne au client).

4. Contrat de travail

Selon les obligations du Code du Travail, vous ne pouvez pas commencer votre mission sans être salarié(e) BOSS'ANÎM.

1. Fourniture des renseignements Nous vous conseillons de nous envoyer tous les renseignements nécessaires pour l'établissement de votre contrat de travail au moins **3 jours avant le début** de votre première mission.

Cette contrainte vous permet de déterminer votre premier jour d'activité, et de le formaliser avec votre client dans le contrat d'intervention.

2. Signature du contrat Votre contrat de travail vous est envoyé non signé en 2 exemplaires. Vous devez les signer à votre tour, et nous les retourner. Un exemplaire signé par un dirigeant BOSS'ANÎM vous sera renvoyé dans les plus brefs délais.

Rappel : vous ne pouvez pas, légalement, commencer votre première mission avant d'avoir signé votre contrat de travail avec BOSS'ANÎM.



III. COMMENT DEVENIR CONSULTANT BOSS'ANÎM ?

1. Informations à fournir

administratif, merci de nous fournir les documents suivants :

- Les 2 exemplaires de la **Demande de reconnaissance préalable** (courrier à compléter et à signer)
- La **fiche individuelle** (formulaire à remplir et à signer).
- La fiche **responsabilité civile professionnelle** (formulaire à remplir et à signer).
- Un **relevé d'identité bancaire** ou postal (RIB ou RIP) indispensable car tous nos paiements sont effectués exclusivement par virement bancaire ou postal..
- Une photocopie de **pièce d'identité** autorisant le travail en France (passeport, CNI ou carte de séjour).
- Une photocopie de votre **carte de sécurité sociale** (ou attestation de carte Vitale).
- Un **curriculum vitae**.
- Les 2 exemplaires du **contrat d'intervention** relatif à votre première mission (contrat bi-partite à compléter et à faire signer).

Documents Facultatifs

Selon les cas, merci de nous fournir également les documents suivants

- Une photocopie de **carte grise** (si vous utilisez votre véhicule personnel à des fins professionnelles).
- Une **attestation d'assurance** tous déplacements (si vous utilisez votre véhicule personnel à des fins professionnelles).
- Votre **notification ASSEDIC**
- Le certificat d'**aptitude** délivré par la **Médecine du Travail** (si la dernière visite date de moins de 6 mois).

Pour nous permettre d'établir votre contrat de travail et votre dossier

2. En cas d'urgence

En cas d'urgence, vous pouvez nous retourner la **Demande de reconnaissance préalable** complétée et signée, et nous communiquer (par fax ou messagerie électronique) les renseignements demandés dans la **première partie de la fiche individuelle** :

Nom / Nom de jeune fille (le cas échéant) / Prénom / Adresse / Date et lieu de naissance / Numéro de sécurité sociale / Nationalité / N° et date de validité de pièce d'identité (passeport, CNI ou carte de séjour) / Votre titre (exemple : traducteur) / Votre statut (cadre ou non cadre).

Ces renseignements nous permettent d'effectuer les formalités légales minimum pour votre embauche. Vous aurez à régulariser votre situation en nous remettant dans la semaine suivante l'ensemble des éléments demandés ci-dessus.

Délai limite

Veillez nous communiquer ces informations **au moins 24 heures** avant le début de votre première mission, car BOSS'ANÎM doit déclarer votre embauche à l'URSSAF au moins 24 heures avant votre embauche effective (obligation du Code du Travail).



IV. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1. Bonus BOSS'ANÎM

Mais

Les frais de gestion de BOSS'ANÎM sont de :

De 1 à 1 000€	15 %	du montant HT des honoraires facturés et encaissés
De 1 001 à 2 000€	13 %	du montant HT des honoraires facturés et encaissés
De 2 001 à 3 000€	11 %	du montant HT des honoraires facturés et encaissés
De 3 001 à 5 000€	9 %	du montant HT des honoraires facturés et encaissés
De 5 001 à 10 000€	7 %	du montant HT des honoraires facturés et encaissés
Au-delà de 10 000€	5 %	du montant HT des honoraires facturés et encaissés.

Toute personne ayant **réalisé plus de 10 000 Euros (65.5 KF)** hors TVA de chiffre d'affaires cumulé (depuis la date de sa première facture) bénéficie d'une réduction et voit donc ses frais de gestion passer de 15 à **5 %**. Ce taux plafond est définitivement acquis.

Remarque : si le consultant souhaite se faire rembourser sur son compte d'activité ses frais de mission, de fonctionnement et ses investissements, le taux de frais de gestion est majoré de 2 %

2. Visite médicale

Une visite médicale annuelle est obligatoire pour chaque salarié.

Si vous avez passé une visite dans les 6 derniers mois, vous pouvez nous transmettre une photocopie du certificat. Cela vous évitera de repasser une visite juste après votre embauche.

Dans le cas contraire, vous serez directement convoqué par un centre de Médecine du Travail proche de votre domicile.

3. Types de contrat

Le contrat de travail de BOSS'ANÎM est généralement un **contrat de travail à durée indéterminée** (CDI) à temps partiel.

Dans certains cas (ex : mission unique ou non renouvelée avant au moins un mois), nous vous proposerons non pas un CDI mais un CDD (**contrat à durée déterminée**), également à temps partiel, correspondant à la durée de votre mission, avec possibilité de prolongation en cas de besoin.

4. Caisse de retraite

BOSS'ANÎM est affilié auprès de Malakoff Médéric.

Cet organisme est composé :

- d'un pôle prévoyance (décès, invalidité) nommé médéric Prévoyance,
- d'un pôle retraite.
- d'un pôle retraite complémentaire Cadre.

5. Mutuelle santé

BOSS'ANÎM vous propose de bénéficier des prestations santé d'une mutuelle, à des conditions avantageuses (tarif entreprise, pas de délai de carence, etc.).

Nous consulter pour de plus amples informations.